

du pétrole brut à \$3.80 le baril (\$23.90 le m<sup>3</sup>) et établissait des restrictions volontaires sur le prix des produits pétroliers. En janvier 1974, une Conférence des premiers ministres prolongeait le gel, et le gouvernement fédéral annonçait des mesures d'encouragement suivant lesquelles il paierait la moitié du coût des investissements nécessaires pour les interconnexions électriques et pour la première centrale nucléaire dans chaque province, afin de réduire la dépendance de l'Est du Canada vis-à-vis du pétrole importé. Les gouvernements provinciaux se sont entendus sur une politique de prix unique du pétrole dans tout le Canada, ce qui permet aux Canadiens d'acheter du pétrole à un prix inférieur aux prix internationaux, tout en compensant l'augmentation du prix du pétrole importé par la majoration du prix des exportations de pétrole canadien.

En avril 1974, le prix du pétrole canadien était établi à \$6.50 le baril (\$40.88 le m<sup>3</sup>), et en juillet 1975 il était porté à \$8.00 le baril (\$50.32 le m<sup>3</sup>); en juillet 1976, il était fixé à \$9.05 le baril (\$56.92 le m<sup>3</sup>), et en janvier 1977 il montait à \$9.75 le baril (\$61.33 le m<sup>3</sup>). En avril 1974, le gouvernement fédéral créait le Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier, en vue de protéger l'économie canadienne contre l'augmentation rapide du prix du pétrole brut à l'étranger. Le programme a permis au gouvernement de maintenir une politique de prix unique en subventionnant les importations de pétrole brut et de produits pétroliers consommés au Canada. Le montant total des indemnités versées entre le début du programme et la fin d'avril 1976 se chiffrait à \$2,901 millions, dont \$157 millions en 1973-74, \$1,162 millions en 1974-75 et \$1,582 millions en 1975-76.

En 1975, les importations totales de pétrole brut se sont élevées à 298.6 millions de barils (47.5 millions de m<sup>3</sup>), contre 299.5 millions (47.6 millions de m<sup>3</sup>) en 1974. Le Venezuela avait toujours été le principal fournisseur de pétrole importé dans l'Est du Canada, mais la situation s'est modifiée en 1974 et 1975, une plus grande part provenant alors du Moyen-Orient. En 1975, l'approvisionnement en brut se répartissait comme suit: 526,000 b/j (84 000 m<sup>3</sup>/j) en provenance du Moyen-Orient, 255,000 b/j (41 000 m<sup>3</sup>/j) en provenance du Venezuela, et 37,000 b/j (6 000 m<sup>3</sup>/j) en provenance d'autres pays. Les importations totales de pétrole brut ont diminué avec l'achèvement du pipeline Sarnia - Montréal en juin 1976. On prévoit que la livraison de pétrole brut canadien à Montréal par le pipeline fera varier davantage les importations en provenance du Moyen-Orient que celles en provenance du Venezuela.

En 1975 et 1976, le gouvernement fédéral a réalisé deux grands programmes destinés à accroître l'autonomie du Canada en matière d'énergie. Premièrement, il a créé en juillet 1975 une société nationale des pétroles, Pétro-Canada, qui a pris en main les intérêts existants du gouvernement dans l'industrie pétrolière. Pétro-Canada détient 45% des intérêts de la Panarctic Oils Ltd., et 15% dans le projet Syncrude. Deuxièmement, le gouvernement a achevé la construction du pipeline canadien entre Sarnia et Montréal en juillet 1976. On prévoyait qu'au cours de la seconde moitié de 1976, le nouveau pipeline permettrait de réduire le niveau des importations en assurant le transport du pétrole brut de l'Ouest du Canada jusqu'aux raffineries de Montréal. D'après les estimations, en octobre 1976 le pipeline alimentait Montréal en brut de l'Ouest à raison de 148,000 b/j (24 000 m<sup>3</sup>/j). En novembre 1976, la capacité de pompage devait être de 250,000 b/j (40 000 m<sup>3</sup>/j).

D'autres aspects de la situation énergétique au Canada ont fait l'objet de changements importants. Les lois sur les redevances et les impôts touchant la production de pétrole, de gaz et d'autres combustibles minéraux ont été modifiées considérablement. Le prix des autres combustibles et de l'électricité a augmenté, en raison d'une part de la hausse du prix du pétrole, et d'autre part du taux élevé de l'inflation dans tous les pays industrialisés. La recherche de nouvelles ressources de pétrole et de gaz au Canada et dans les eaux territoriales du Canada a été moins fructueuse qu'on ne l'espérait, et les coûts prévus d'investissement et d'exploitation liés à l'exploration, la mise en valeur, la production et le transport du pétrole et du gaz à partir des sables pétrolifères et des régions de l'Arctique ont